

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait un premier pas significatif – Il est maintenant temps d’uniformiser les règles du jeu.

TORONTO, ONTARIO (Le 1^{er} novembre 2019) : Hier, 66 épiceries au Nouveau-Brunswick ont commencé à vendre de la bière et du vin à la suite d'un engagement pris par la province en juin 2019 d'élargir davantage les activités privées de vente au détail de boissons alcoolisées.

Le Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs, qui représente le réseau des dépanneurs partout au pays, demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de continuer sur cette lancée en uniformisant les règles du jeu et en accordant aux dépanneurs les mêmes droits que les épiceries.

« C'est un premier pas positif, mais il reste beaucoup à faire pour veiller à ce que les dépanneurs de quartier du Nouveau-Brunswick soient concurrentiels », dit Anne Kothawala, présidente et chef de la direction du CCID.

Le Nouveau-Brunswick est entouré de « marchés libres » de vente au détail de bière et de vin, tant aux États-Unis que dans la province du Québec, où la plupart des bières sont vendues dans les dépanneurs. En plus de ces marchés limitrophes, la province voisine de Terre-Neuve-et-Labrador autorise la vente de bière dans les dépanneurs et les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario ont annoncé leur intention d'élargir les activités de vente d'alcool dans les dépanneurs.

Anne Kothawala a conclu en disant : « Nos propriétaires d'entreprise sont préoccupés par le fait que l'un des segments de l'industrie de la vente au détail ait obtenu un droit exclusif permettant de croître leur entreprise, tandis que les dépanneurs se sont vu refuser cette même opportunité. Nous sommes au service de nos clients et ces derniers apprécieront la possibilité de se rendre dans un dépanneur de quartier lorsqu'ils voudront faire de achats de bière ou de vin. »

À propos du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs (CCID)

Le Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs est une association nationale qui réunit les détaillants, les distributeurs et les fabricants de l'industrie des dépanneurs du pays. Nous sommes fiers de représenter une industrie qui génère des recettes fiscales de plus de 22 milliards de dollars, qui emploie plus de 230 000 Canadiens et qui s'avère être commode pour les collectivités d'un océan à l'autre. Notre mission est de défendre les intérêts de l'industrie des dépanneurs par l'entremise de plaidoyer et de sensibilisation efficaces auprès des parties

prenantes et des décideurs politiques. Pour toute information supplémentaire, veuillez visiter le site <https://convenienceindustry.ca/>.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Anne Kothawala, présidente et chef de la direction du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs, par téléphone au 1 647 242-3560 ou par courriel à l'adresse akothawala@convenienceindustry.ca.